



Projet GALF

Rapport Annuel 2016

1.	Introduction	2
2.	Résultats.....	2
2.1.	Investigations.....	2
2.2.	Opérations.....	3
2.3.	Juridique.....	6
2.4.	Formation.....	13
2.5.	Medias.....	14
3.	Relations extérieures	25
4.	Conclusion.....	26

1. Introduction

Le projet GALF (Guinée-Application de la Loi Faunique) a été initié en Guinée par WARA avec le Ministère de l'Environnement et des Eaux et Forêt en collaboration avec le Ministère de la Justice et celui de la Protection civile en mars 2012. GALF suit le modèle développé par LAGA (www.laga-enforcement.org) et est le 5^{ème} projet du réseau EAGLE. L'année 2016 a été largement marquée par des activités qui ont permis à la Guinée de faire écho au niveau international grâce aux opérations effectuées par GALF. Aussi, le suivi juridique a été une réelle réussite permettant d'influer sur les autorités et sur les différents dossiers en cours auprès des tribunaux pour obtenir des peines maximales sur les grands trafiquants et autres braconniers.

La collaboration entre GALF et les autorités a été au beau fixe ainsi que toutes les représentations diplomatiques et consulaires en Guinée.

Il faut signaler que par la forte implication des activistes du Réseau EAGLE et d'autres collaborateurs, le projet GALF se félicite du résultat obtenu au courant de 2016.

2. Résultats

2.1. Investigations

Indicateur

Nombre d'investigations menées en 2016	167
Investigation ayant abouti à une opération en 2016	11
Nombre de nouveaux trafiquants identifiés en 2016	75

167 missions d'investigation ont été réalisées à Conakry et à l'intérieur du pays sur le trafic des grands singes notamment des chimpanzés et autres diverses espèces intégralement protégées. Il s'agit du braconnage, le commerce d'ivoires des perroquets, des quantités de viande de brousse et des cas de carapace de tortues marines sur l'île de Kassa, située à 7 km de la capitale. 75 nouveaux trafiquants de grandes et moyennes envergures ont été identifiés en 2016. Sur ces 75 nouveaux trafiquants identifiés en 2016, 11 trafiquants et 2 complices, 337 kg de viande de brousse à Dalaba et à Tougué au Fouta Djallon, 1 trafiquant international d'espèces animales intégralement protégées, 2 autruches, 32 tortues d'eau douce, 9 carapaces de tortues marines et 2 pièces d'ivoires sculptées.

La Guinée reste une grande plaque tournante du trafic de grands singes en Afrique.

2.2. Opérations

Indicateur

Nombre d'opérations en 2016	11
Nombre de trafiquants arrêtés en 2016	13
Nombre de trafiquants en fuite	3

13 trafiquants ont été arrêtés en 2016 à travers **11** opérations. Des trafiquants de viande de brousse, des tortues d'eau douce et marines, des carapaces de tortues marines et d'ivoires grâce à GALF de **11** opérations. Les opérations sont réalisées sous couvert des Parquets des différentes localités et sur le terrain en équipe conjointe comprenant l'INTERPOL, le corps des conservateurs de la nature (corps paramilitaire du ministère de l'Environnement) sous la supervision de GALF.

- **Janvier 2016** : Aucune opération n'a eu lieu ce mois-ci. Un mandat d'amener a été lancé contre un complice dans l'affaire de chimpanzés à Boké par le tribunal de première instance (TPI) de Boké mais les tentatives d'arrêter le trafiquant ont été infructueuses.

- **Février 2016** : 04 Opérations ont eu lieu :

- **Le 07 février 2016** : 1 Opération conjointe du corps des conservateurs de la nature et le point focal de la criminalité faunique auprès du Ministère de l'Environnement grâce au soutien technique de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a aboutie à l'arrestation le 07 février 2016 de Mamadou Yero. Il est pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 106 kg de viande de brousse.

- **Le 07 février 2016** 1 Opération, suite à l'audition Mamadou Yero Diallo a conduit à l'arrestation de Dédé Koivogui. Durant toute sa vie, elle n'a exercé que ce travail, celui de financer les chasseurs en munitions et en argent pour les inciter à faire l'abattage des espèces animales protégées qu'elle écoulera en viande boucanée dans les marchés sous régionaux, au Libéria et en Sierra Léone

- **Le 08 février 2016** 1 Opération va conduire à mettre la main sur Séry Barry un des chasseurs.

- **Le 10 février 2016** 1 Opération ayant aboutie à l'arrestation de Thierno Ibrahima Sow du réseau des chasseurs pointés du doigt par Dédé. L'arrestation de Mamadou Yero Diallo a ouvert une série d'opération d'arrestation de tous les complices qui travaillent avec Dédé Koivogui qui participent depuis longtemps à la criminalité faunique dans cette préfecture.

- **Mars 2016** : 2 opérations ont eu lieu :

- **Le 20 Mars 2016**: 1 Opération conduite par les corps des conservateurs de Tougué et la police préfectorale sous la supervision de GALF que Bozi Guilavogui a été mis aux arrêts avec 231 kg de viande de. L'opération a eu lieu à Horrè Kollè, un village de la préfecture de Tougué.

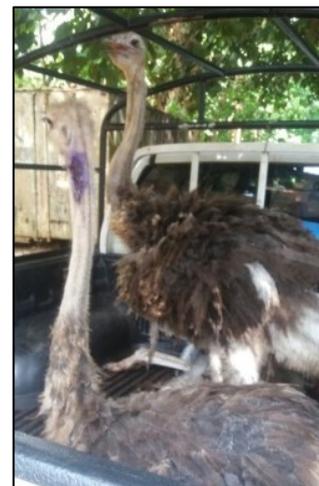


- **Le 25 Mars 2016** : 1 Opération, pilotée par BNC Interpol avec le soutien de GALF pour l'arrestation de Balla Doumbouya directeur de " Doumbouya Pets Company". Un trafiquant majeur de lamantins et de grands singes à l'échelle internationale suite à un mandat d'amener délivré par le juge d'instruction du TPI de Kaloum en charge de l'affaire Ansoumane Doumbouya et Thierno Barry arrêté au mois d'aout. C'est suite à une dénonciation faite par Thierno Barry, trafiquant majeur à l'échelle international de l'implication du commandant Ansoumane Doumbouya impliqué dans la livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants que son arrestation par le BCN d'Interpol a été rendue possible.

● **Mai 2016 :**

- **Le 27 mai 2016**, le trafiquant Aboubacar Bayo a été appréhendé par le corps des conservateurs de la nature grâce à l'appui de GALF en détention, circulation et commercialisation de deux Autruches, espèces animales intégralement protégées. Les autruches proviennent de la République de Mali et grâce au dynamisme des agents du corps des conservateurs de la Nature.

- **Le 30 mai 2016**, son complice le malien Salifou Nyangado est tombé aussi dans le filet des autorités guinéennes par l'appui technique et juridique de GALF.



Concernant cette opération d'autruches, elles sont venues du Mali par voies terrestres envoyées avec une cargaison de chameaux vendus à Conakry. Après l'opération, les prévenus ont été mis sous mandat de dépôt par le tribunal de première instance de Dixinn

grâce au soutien de GALF, les autruches, espèces intégralement protégées par le code de la faune guinéenne, sont en ce moment gardées à la direction nationale des Eaux et Forêts pour trouver un endroit idéal à leur survie.



● **Août 2016** : 01 Opération eu lieu :

- **Le 02 août 2016, 1 opération menée** par le BCN d'Interpol en collaboration avec les agents du corps des conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF, a conduit l'arrestation de Mohamed Lamine Kaba à Entag dans la commune de Matoto. Il était en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de 32 tortues, espèces intégralement protégées par le code de faune et de la Convention CITES.



● **Octobre 2016** : 2 Opérations ont eu lieu :

- **Mercredi 05 Octobre 2016** : 1 Opération d'arrestation de 2 trafiquants en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de pièces

d'ivoires sculptées a eu lieu par le BCN d'INTERPOL dans la capitale Conakry grâce au soutien de GALF et le corps des conservateurs de la nature.

- **Samedi 15 Octobre 2016** : 1 Opération d'arrestation de 2 trafiquants de carapaces de tortues marines à Kassa, île située à 7 km de Conakry a eu lieu par le BCN d'INTERPOL, des corps de conservateurs de la Nature grâce au soutien technique et juridique de GAL

	Opération février1	Opération février 2	Opération février 3	Opération février 4	Opération mars	Opération mai	Opération août	Opération octobre
Viandes de brousse	1	1	1	1	2			
Tortues d'eau douce							1	
Tortue terrestre							1	
Tortue Sulcata								
Singe à nez blanc								
Pièce d'Ivoires								1
Carapace tortues de mer								1
Autriches						1		

2.3. Juridique

Indicateur

Nombre de suivi d'audience en 2016 (préciser le lieu)	6 (tribunal de première instance de Kaloum) 3 (tribunal de première instance de Boké) 4 (tribunal de première instance de Mafanco) 1 (tribunal de première instance de Dixinn).
Nombres de trafiquants derrière les barreaux en 2016 (Préciser le lieu)	9 (maison d'arrêt de Conakry) 4 (maison d'arrêt de Boké) 1 (prison civile de Kindia) 4 (Maison d'arrêt de Dalaba) 1 (Maison d'arrêt de Labé).
Nombre de trafiquants en attente de procès fin 2016.	2 cas.

Sur **13** personnes arrêtées en 2016, **19** ont été en détention durant leur procès. **18** ont été condamnés et **2** ont interjeté appel après jugement.

Le département juridique de GALF est constitué de 4 juristes dont 1 en test. Le recrutement continu et d'autres seront testés début 2017.

Le suivi et l'appui des autorités est assuré par la cellule juridique de Galf de plusieurs manières :

- 1/la formation des autorités judiciaires ;
- 2/ la transmission des preuves, les éléments du dossier et circonstances aggravantes ;
- 2/ Appui à la rédaction des PV ;
- 3/ la rédaction de l'analyse juridique ;
- 4/ Suivi des procès, visites régulières de prison ;
- 5/ Communication permanente avec les autorités ;
- 6/ Formation des agents des eaux et forêts.

Au courant de l'année 2016, le département juridique a développé des aspects suivants :

Le suivi des cas : Durant l'année 2016 le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquantes sont :

Janvier :

Cas Boké :

Le 26/01/16 une audience s'est tenue au tribunal de première instance de Boké concernant le dossier Ministère publique contre Youssouf Camara ,Mounir conté, Alseny Camara, El hadji Diassy Camara poursuivis pour détention, circulation, commercialisation d'un chimpanzé espèce intégralement

protégée par les lois nationales et internationales .les prévenus ont comparu, à cette audience, Youssouf Camara a reconnu les faits et a plaidé coupable ; quant à Mounir conté il a carrément rejeté les chefs d'inculpation et il a plaidé non coupable. A la suite l'audience fut renvoyée pour le 23 février pour la suite des débats.

Février : cas Dédé Koivogui

Cas Dédé Koivogui

En date du 07 février 2016, une opération conjointe du ministère de l'environnement en cohésion directe avec les activistes de Galf sous couvert le ministère de Sécurité et de la protection Civile via Interpol a conduit en ce jour à l'interpellation en flagrant délit d'un chauffeur de taxi brousse le nommé Mamadou Yero Diallo de détention, circulation, commercialisation, complicité d'abattage d'espèces protégées (hylochère, phacochère, primates non identifiés) soit 106 kg de viande de brousse . L'arrestation a eu lieu à la rentrée d'un réceptif de la place située à Dalaba dans la région Foutanienne. Après son audition diligentée par un agent assermenté des Eaux et Forêts (point focal de la criminalité faunique du MEEF), il procéda à la dénonciation de Dédé Koivogui, l'instigatrice du trafic faunique depuis 14 ans. Selon elle, les marchés de Conakry, Macenta, Nzérékoré et une partie de la sous-région en l'occurrence la Sierra Leone, constituent les centres d'accueil de ses produits

Cas Boké (suite)

Le 23/02/2016 l'audience n'a pas eu lieu pour les raisons de santé des prévenus cités ci-haut.

Mars : cas viande de brousse à Dalaba.

Obtention de la décision de Dalaba

Dans le dossier Dédé Koivogui et autres arrêtés le 08/02/2016 en flagrant délit de détention, circulation, commercialisation et complicité d'abattage d'espèces protégées. Le juge a finalement statué sur le sort des trafiquants. A ce sujet, la justice de paix de Dalaba dans son audience correctionnelle du 1^{er} Avril 2016 a vidé publiquement et contradictoirement en premier ressort le dossier en retenant Dédé Koivogui et acolytes dans les liens de la culpabilité pour des faits de détention, circulation, commercialisation et complicité d'abattage d'espèces protégées. Sur L'action publique ils ont été condamnés à 6mois de prisons assortis de sursis et sur l'Action civile à la rééducation de la population pour la préservation de la faune sauvage.

Cas : Tougué.

Le 20/03/2016, l'arrestation de Bozi Béavogui en flagrant délit de détention circulation, commercialisation et complicité de capture et d'abattage d'espèces protégées dans un poste de santé de horrè kollè (sous-préfecture de Tougué).Il a été appréhendé en possession de 11 sacs et demi de viande de brousse avant d'être déféré à la justice de paix de Tougué. Le juge de paix saisi du dossier a retenu le prévenu dans les liens de la culpabilité et le condamne à 4mois de prison ferme. Suite à sa dénonciation lors de son interrogatoire, le juge fini par condamné par défaut trois de ces complices dont Abdoulaye Pellé, Oumar Lémounèkô et Oumar Djoukountou à 7mois de prison ferme et un mandat d'arrêt a été délivré à leur rencontre. Bozi Béavogui fut transféré à la prison civile de Labé pour purger sa peine.

Avril : Cas ivoire des Sidimé.

Cas Famille Sidimé

La famille Sidibé est l'un des plus grands cartels de trafic de faune en Afrique de l'Ouest. Ils ont été arrêtés depuis 2012 en flagrant délit de détention, commercialisation de dépouilles de trophées d'animaux sauvages protégés notamment de l'ivoire. Suite au renvoi du dossier par le cabinet du juge d'instruction devant le tribunal de première instance Kaloum, la première audience s'est tenue et a été renvoyée aussitôt pour le 10 mai prochain. Ce renvoi s'inscrit dans le cadre de la compréhension approfondie du dossier par les parties.



Mai : cas autruches.

Cas Sidime et plusieurs autres

Le 03 mai 2016 s'est tenue la toute première audience de l'affaire Sidimé et autres au Tribunal de Première Instance de Kaloum. Dès l'ouverture de la séance, l'avocat de la défense a soulevé l'exception de nullité de toute la procédure pour vice de forme tout en estimant que les droits de la défense n'ont pas été respectés. En outre, il a réclamé restitution d'une partie substantielle des scellés à ses clients. Le Procureur pour sa part, a affirmé qu'il n'y a eu ni vice de forme ni violations des droits des contrevenants, dès lors qu'il a en personne participé à toute la procédure. L'audience a donc été renvoyée au 10 mai pour que le Tribunal statue sur la question de nullité soulevée par la défense.

Reprise le 24 mai 2016, la deuxième audience a été renvoyée par le Juge au 31 du même mois sur demande du Procureur, date à laquelle le juge a rejeté la demande de nullité introduite par la défense avant un nouveau renvoi au 07 juin 2016.

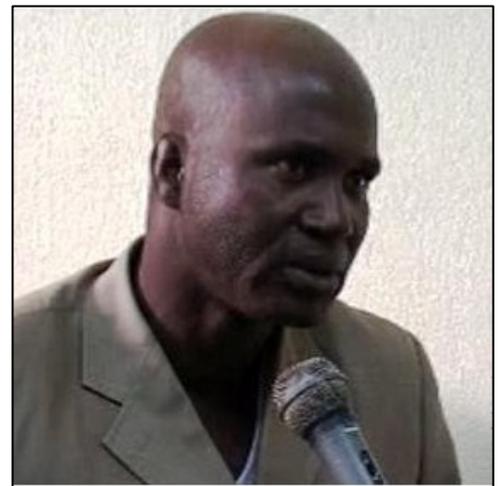
Cas : Ansoumane Doumbouya et autres.

Le jeudi 26 mai 2016, le Commandant Ansoumane Doumbouya, Balla Doumbouya et Thierno Amadou Barry ont comparu devant le Tribunal de Première instance de Kaloum pour usurpation de titre ou de fonction, faux, usage de faux ; complicité de chasse, capture, détention, commercialisation, importation et exportation d'espèces animales intégralement protégées.

Le débat a exclusivement porté sur le renvoi de l'affaire et sur la mise en liberté provisoire des prévenus.

Le Procureur, tout comme l'avocat de la partie civile se sont fermement opposés à la demande de mise en liberté provisoire introduite par la défense pour éviter un éventuel contact entre les prévenus et leur complices en cavale, le tout pour sauvegarder les preuves.

Le juge renvoi l'affaire à la date du 03 juin 2016 pour se prononcer sur la demande de mise en liberté provisoire et pour la suite des débats.



Cas : autruches.

As autruches : Bayo Aboubacar et Salifou Nyangado

Le 27 et le 30 mai 2016, Aboubacar Bayo et Salifou Nyangado ont respectivement été interpellés à Kaporé marché et à

À la Direction nationale des eaux et forêts pour flagrant délit de détention d'une paire d'autruches, espèces intégralement protégées en Guinée et se trouvant à l'annexe 2 de la CITES, importée de Bamako au Mali.

Ils sont tous deux placés sous mandat de dépôt par le Parquet du Tribunal de Première instance de Dixinn à la maison centrale de Conakry. L'affaire a été orientée en instruction

Juin

Durant le mois de Juin 2016, le département juridique a effectué plusieurs activités dont les plus marquantes sont :

Suivi de l'audience du cas Ivoire :

Arrêté en Mars 2012, pour détention, circulation, commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées, soit 999 objets d'Ivoire, le Procès des Sidimé suit son cours.

Au cours des débats, la défense a estimé que leurs clients ont été poursuivis de façon illégale car ils méconnaissaient la loi faunique. En réplique, la partie civile pour sa part a démontré l'illégalité de leurs agissements par des illustrations claires et précises.

Dans la phase des plaidoiries, la partie civile demande le paiement de la somme de 500.000.000FG et le Procureur a requis 6 mois d'emprisonnement et d'une amende de 90.000FG avant le renvoi de l'audience au 12 Juillet pour délibéré.

Suivi de l'audience du cas Ansoumane Doumbouya et Thierno Amadou Barry

Poursuivis depuis Aout 2015 pour Usurpation du titre ou de fonction, Faux, Usage de faux, détention, circulation, commercialisation, importation et exportation des espèces intégralement Protégées et des faits de complicité. Le procès d'Ansoumane Doumbouya et Thierno Amadou Barry suit son cours.

Après plusieurs audiences, la défense se focalise sur l'innocence de ses clients. Elle estime par contre qu'Ansoumane Doumbouya a livré les permis de lamantin avant que celui-ci ne figure sur l'annexe 1. Les interventions du procureur et la confrontation des parties à l'audience ont démontré à suffisance la mauvaise foi des prévenus.

Juillet

Délibéré du cas Ansoumane Doumbouya et Autres.

Poursuivis depuis Aout 2015 pour Usurpation du titre ou de fonction, Faux, Usage de faux, détention, circulation, commercialisation, importation et exportation des espèces intégralement Protégées et des faits de complicité, Ansoumane Doumbouya et ses acolytes ont été condamnés à des peines d'emprisonnement ferme.

Le tribunal dans son délibéré du 8 juillet 2016 a rendu publiquement et contradictoirement en premier ressort ; condamne sur l'action publique Ansoumane Doumbouya à 18 mois de prison ferme et au paiement d'une amende de 500.000fg, Thierno Amadou Barry à 1ans de prison et au paiement d'une amende de 250.000fg, Balla Doumbouya à 6mois d'emprisonnement et d'une amende de 250.000fg ; sur l'action Civile au paiement solidaire d'un francs symbolique.

Délibéré du cas Ivoire :

Arrêtés en Mai 2012, pour détention, circulation, commercialisation de trophées d'espèces intégralement protégées, soit 999 objets d'Ivoire et 33.000 dollars saisis lors de la perquisition, Nkaye Sidimé et autres ont été reconnus coupables des faits à leur reprochés par le tribunal.

Le Tribunal dans son verdict du 19 juillet 2016 a rendu publiquement et contradictoirement en premier ressort, il condamne sur l'action publique les prévenus Nkaye Sidimé, Sidikiba Sidimé, Mamadi Doumbouya, Amadou Sidimé à 6 mois assortis de sursis et au paiement d'une amende de 90.000 Fg ; sur l'action civile au paiement de 10.000.000 fg à titre de dommages et intérêts. Il est précisé que le tribunal n'a rien retenu contre Mohamed Lamine Soumah au bénéfice du doute, Mohamed Lamine Sidimé a été relaxé et les numéraires d'une valeur de 30000 dollars constituant une partie substantielle des scellés devraient lui être restitués. Les trophées saisis seront remis au Ministère de L'Environnement.

Aout : cas tortues d'eau douce.

L'audience correctionnelle du cas Mohamed Lamine Kaba : le jeudi 18 août 2016 s'est tenue l'audience correctionnelle du présumé trafiquant de tortues terrestres Mohamed Lamine Kaba au Tribunal de Première Instance (TPI) de Mafanco, poursuivi pour flagrant délit de chasse, capture, détention, circulation et commercialisation d'espèces intégralement protégées. Le procureur a requis une condamnation de un 1 mois de prison et 100.000 FG d'amende. Quant à la partie civile, elle a réclamé 100.000.000 FG de dommages et intérêts à verser à l'Etat. La défense a plaidé l'ignorance de la loi faunique et a plaidé une circonstance atténuante. Le juge a rendu son verdict le jeudi 25 août 2016 ; sur l'action publique a condamné le Sieur Mohamed Lamine Kaba à trois (3) mois de prison avec sursis et au paiement d'une amende de 200.000 FG, quant à l'action civile le Tribunal le condamne à verser 1.000.000 FG de dommages et intérêts à l'agence judiciaire de l'Etat.

Cas tortue marine : le samedi 13 août 2016 à Gbessia Cité de l'aire dans la commune de Matoto, deux présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit de capture, détention, circulation et commercialisation d'une tortue marine, espèce intégralement protégée en Guinée. Ils ont été mis sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Conakry et en attente de leur procès prévus pour le jeudi 1 septembre 2016.

Septembre. Cas Pokpa Koivogui.

Suivi de l'audience du cas Éléphant Macenta :

Monsieur Pokpa Koivogui et ses complices à savoir Foromo Koivogui et Mory Koivogui en cavale ont été poursuivis pour chasse, capture et abattage d'espèces animales intégralement protégées en l'occurrence des Éléphants.

L'audience s'est tenu le 27 Septembre 2016 à la Justice de Paix de Macenta et le tribunal a retenu le sieur Pokpa Koivogui dans les liens de la culpabilité et l'a condamné à 1 an de prison ferme, 150.000 GNF d'amende, condamne par défaut Mory Koivogui et Foromo Koivogui à 5 ans d'emprisonnement. A rappeler que le sieur Pokpa Soropogui a été mis aux arrêts le 8 septembre 2016 grâce à la



collaboration de GALF avec le FFI (Faune et Flore Internationale) basée en Guinée Forestière.

Sur l'action civile au paiement de 2.500.000 GNF par personne.

Cette décision est la plus forte sanctionnée prévue par le code faunique Guinéen.

Suivi de l'audience du cas Tortue de mer :

L'audience reportée plusieurs fois n'a toujours pas été tenue et la justice démontre un laxisme inexplicable dans le dossier. Toutefois nous contactons quotidiennement les autorités judiciaires à ce sujet afin que les contrevenants soient jugés et condamner.

Octobre : cas ivoire sculpté.

Durant le mois d'octobre 2016, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont :



L'audience correctionnelle du cas ivoire sculptées :

Dans cette affaire Ministère public contre Lamine Loua, Lan Lucien Loua poursuivis pour Détention, circulation, commercialisation de deux(2) trophées d'ivoire sculptées, les inculpés ont été entendus sur les faits d'interpellation par le juge, lors de leur audition les contrevenants ont reconnus les faits de détention, circulation et commercialisation de trophées d'ivoire sculptées. Au cours des débats, l'avocat de la défense a plaidé coupable pour les prévenus et a formulé une demande de liberté provisoire pour ses clients. Quant à la partie civile, elle s'est attelée sur la réclamation des dommages et intérêts en prévoyant une somme de 200 millions GNF pour la réparation du préjudice causé à L'Etat mais surtout il a exhorté au juge l'application stricte de la loi. Le Ministère public pour sa part a requis trois mois de prison ferme et 200.000gnf comme amande. Enfin le juge dans son intervention a rejeté la demande en liberté provisoire formulée par la défense et il a renvoyé le dossier au 08 novembre 2016 pour délibéré.

Cas tortue marine Kassa :

Le samedi 15 octobre 2016 à Kassa dans la commune de Kaloum, deux présumés trafiquants ont été arrêtés en flagrant délit détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortue marine, espèce intégralement protégée en Guinée. Ils ont été mis sous mandat de dépôt à la maison d'arrêt de Conakry. Au cours de l'audience les prévenus ont reconnus les faits. Sous requête du procureur le juge a renvoyé le dossier en huitaine.

Transfert d'un détenu de Macenta à la Prison civile de Kindia

Un braconnier condamné à 1 an d'emprisonnement ferme et d'une amende de 150.000gnf par la justice de paix de Macenta. Pour rappel, le juge de paix a fait preuve de plusieurs irrégularités dans l'exécution effective de cette décision. De son propre gré il a décidé de placé le contrevenant sous corvée extérieure ; un agissement qui est contraire à la procédure judiciaire normale. Constatant cet état de fait, sous dénonciation et l'appui technique de Galf, le Ministère de la Justice a exigé un

transfert de Macenta vers la prison civile de Kindia, le 20 Octobre 2016. Notons que le Ministre de la justice garde des sceaux a ouvert une enquête contre les faits et agissements de ce magistrat.

Novembre : cas ivoire sculpté.

Dans cette affaire Ministère Public contre Lamine Loua, Lan Lucien Loua poursuivis pour détention, circulation, commercialisation de deux(2) trophées d'ivoire sculptées. Le Tribunal a rendu sa décision, après avoir en délibéré et conformément à la loi, sur la répression ordonne la fin des poursuites contre Lan Lucien Loua pour délit non constitué à son encontre. Par la suite, il condamne Lamine Loua à 3mois d'emprisonnement et d'une amende de 90.000fg pour les faits de détention et circulation d'ivoire sculpté et il reçoit l'Etat Guinéen dans sa constitution de partie civile. Pour la réparation, le tribunal condamne Lamine Loua au paiement de 2.000.000 fg à l'Etat Guinéen à titre de dommage et intérêts.

Suivi du délibéré relatif au Cas tortue marine Kassa :

Dans ce dossier Ministère Public contre moussa Camara et Salif Kassa Sylla poursuivis pour détention, circulation et commercialisation de 9 carapaces de tortues marines. le Tribunal après en avoir délibéré et conformément à la loi sur l'action publique, condamne Salif Kassa Sylla et moussa Camara à 2mois d'emprisonnement ferme et 90.000fg d'amende sur l'action civile il reçoit l'Etat dans sa constitution de partie civile et condamne solidairement les mis en cause au paiement de 10.000.000 GNF à titre de dommages et intérêts, le tribunal a ordonné la confiscation des carapaces qui seront remises à une institution de recherche sur la diligence du Ministère Public.

Décembre.

Durant le mois de Décembre 2016, le département juridique a effectué plusieurs suivis juridiques dont les plus marquants sont

Suivi d'audience du cas Autruche :

Dans cette affaire Ministère public contre Aboubacar Bayo, Salif Nyangado poursuivis pour Détention, circulation, commercialisation de deux(2) autruches espèces intégralement protégés par les lois nationales et internationales. Suite à la demande des parties le tribunal a renvoyé le dossier au 17 janvier.

Suivi du d'audience du cas de Boké

Dans ce dossier Ministère public contre Youssouf Camara, Alseny Camara, Mounir Conté, El hadj Diassy Camara(en Fuite) poursuivis pour Détention, circulation, commercialisation d'un bébé Chimpanzé espèce intégralement protégée. L'audience était publique et les prévenus ont comparus. Au cours de l'audience un des prévenus a reconnu les faits pour lesquels ils sont poursuivis (Alseny Camara) quant à l'autre Mounir Conté poursuivi pour des faits de complicité n'a pas reconnu ces faits. Lors des débats, à travers les questions pertinentes posées par l'avocat, celui-ci est parvenu à ressortir sa participation effective à la commission de l'infraction.

Pour les plaidoiries, l'avocat a su ressortir les immenses pertes enregistrées par le tourisme et les conséquences écologiques causées par le commerce illégal des espèces de faune et de flore international, se penchant sur les dommages et intérêts il a réclamé une somme de 40.000.000gnf.

A la suite de l'audience, le procureur a tenu son réquisitoire qu'il a reparti cas par cas selon la participation de chacun. Il a demandé au tribunal de retenir El hadj Diassy Camara (Présumé auteur de la capture) dans les liens de la capture et demande qu'il soit condamné à 1an d'emprisonnement ferme et le décernement d'un mandat d'arrêt contre lui et le paiement d'une amende de 150.000gnf. Pour le cas d'Alseny Camara (co-auteur de la commission de l'infraction) le procureur a demandé au tribunal de lui retenir dans les liens de prévention sur les faits de capture et détention en tenant compte de son état de santé et requiert 1an assorti de sursis et le paiement de 150.000gnf. Concernant Mounir conté il requiert la condamnation au temps mis le paiement d'une amende de 70.000gnf. Touchant ainsi celui de Youssouf Camara (préssumé auteur principal) il demande à ce qu'il soit condamné à 6mois ferme, le décernement d'un mandat d'arrêt contre lui et au paiement d'une amende de 150.0000gnf.

En définitive, l'affaire a été mise en délibéré pour que décision soit rendue le 17 janvier 2017.

2.4. Formation

Indicateur

Nombre de juriste en test en 2016	1
Nombre de media en test en 2016	0
Nombre d'enquêteur en test en 2016	2
Nombre de comptable en test en 2016	1
Nombre de formations dispensées à l'extérieur (police, agents des parcs etc...) en 2015	0
Nombre de formations internes au réseau (activistes envoyés en formation dans le réseau EAGLE)	1

Au courant de l'année 2016, le projet GALF n'a assuré aucune formation au niveau extérieur en matière de renforcement de capacité de nos partenaires dans le domaine de la lutte contre la criminalité faunique. Tout de même, les visites de travail des membres de la CCU (Unité Centrale de Coordination) du réseau EAGLE pour le renforcement de capacités du personnel de GALF ont été enregistrées. Ainsi, le premier coup d'envoi a été lancé par le séjour du chargé à l'organisation et suivi de la procédure d'EAGLE en la personne de Nicolas Charon pour aider tous les départements à travailler à la base des normes procédurales du réseau. Ensuite, deux visites de Jana Hajduchova pour le renforcement des relations entre le personnel et aussi celui du management. Au niveau des finances, le séjour de Danielle M'Bui a apporté un plus en matières de la gestion des finances du projet conformément aux normes de EAGLE.

Dans le cadre du raffermissement des relations entre nos partenaires publics, privés et diplomatiques, le fondateur du réseau EAGLE Ofir Drori et la présidente de GALF et de SALF, Charlotte HOUPLINE ont effectué des missions de travail en Guinée au courant du mois de décembre 2016.

A l'international, il faut signaler la participation du Coordinateur Mamadou Saidou Déba Barry et la présidente de WARA Charlotte HOUPLINE à Monrovia au à l'atelier sous régional pour l'élaboration d'un plan sous régional pour la survie des grands singes en Afrique de l'Ouest. Après cette première étape, le coordinateur en second lieu a assisté aux Etats Unis à la formation sur le leadership sur l'application de la loi faunique et création du réseau international de leaders en application de la loi faunique et la mise en œuvre de la CITES.



Enfin, Charlotte HOUPLINE présidente de GALF et SALF avait intégrée l'équipe gouvernementale lors de la conférence des parties sur la CITES appelée aussi, la COP 17 à Johannesburg en Afrique de Sud.

Par ailleurs, le département juridique a participé à l'atelier de formation et d'échange dans le cadre d'un programme national de sensibilisation sur la convention de Washington(CITES). Au cours de l'atelier deux(2) points essentiels ont été débattus dont : l'identification des faiblesses de la mise en œuvre de la convention et les solutions proposées par les parties prenantes pour remédier ce problème. Pour finir, l'atelier fut clôturé par la remise aux participants de la liste mise à jour des espèces animales sauvages en Guinée.



2.5. Medias

Indicateur

Nombre de pièces médiatiques totales : 228			
Pièces télévision	Pièces presse radio	Pièces presse internet	Pièces presse papier
01	26	151	50

Au moins **228** pièces médiatiques représentent les résultats des opérations et le suivi juridiques des cas du projet GALF au compte de l'année 2016 dont au moins **151** pièces Internet, **50** pièces écrites, **26** pièces radio et **01** pièces télévision. Ces publications portaient sur l'ensemble des opérations et les différents cas suivis dans les tribunaux de Conakry et à l'intérieur du pays. Une véritable progression par rapport à l'année 2015. Parmi les medias locaux ayant produit régulièrement des articles papiers écrits, on note« Le Diplomate », « *Le standard* », « Le Continent », «Le renard », «Affiches Guinéennes », « Le Démocrate », « Le Renard », « La Solution », « La Riposte » et « L'Indexeur ».

Exemples des pièces papier :

et d'Analyses N°076 du Vendredi 21 Octobre 2016

L'Index Actualité 6

Trafic d'Ivoires

Un ivoirien et un guinéen interpellés par l'Interpol

Le mercredi 05 octobre 2016, une mission du Bureau Central National (BCN) d'INTERPOL, avec l'appui du projet GALF (Guinée Application de la Loi Faunique) a conduit à l'arrestation de deux présumés trafiquants d'ivoires à Conakry, Lamine Loua et Lan Lucien Loua, un ivoirien ont été pris en flagrant délit de détention, circulation et commercialisation de deux pièces d'ivoires sculptées. Les mis en cause ont été entendus dans les locaux du BCN d'Interpol et seront traduits devant la Justice les jours à venir.



De la condamnation du commandant Ansoumane Doumbouya ancien chef de l'Organe de gestion CITES Guinée, reconnu coupable du délit de livraison frauduleuse des permis CITES aux trafiquants en passant par d'autres condamnations et procès en cours jusqu'à la toute dernière peine maximale à l'encontre de Pokpa Soropogui par la Justice de Paix de Macenta qui a écoupé un an de prison ferme pour abattage d'éléphant, le message est loin d'être compris encore.

Selon les mêmes informateurs, les deux pièces d'ivoires étaient destinées à être vendue à 13000 dollars US à des acheteurs asiatiques. A en croire aux mêmes sources, la cybercriminalité est l'un des modes opératoires de cette activité illicite. Car, la transaction entre les deux trafiquants et les acheteurs asiatiques devaient se

bancaire du montant total évalué en franc guinéen sur deux comptes bancaires différents.

Pour les spécialistes de l'environnement, l'article 164 du code de faune est clair : « Quiconque détient des animaux sauvages sans autorisation, quiconque fera circuler les dépouilles et trophées d'animaux sauvages sans certificat d'origine sera puni d'un emprisonnement de trois à six mois et d'une amende de 40.000 à 90.000 GNF ou de l'une de ces peines ».

A rappelé qu'en mars 2013, la Guinée a été unanimentement sanctionnée et suspendue de la CITES (commerce international des espèces de la faune et de flore sauvage menacées d'extinction) et présentée comme la plaque tournante de la criminalité faunique en Afrique de l'ouest.

Lors de la récente COP17 de la CITES (Conférence des parties sur la CITES) à

sud, la délégation guinéenne conduite par le ministre de l'Environnement Mme Christine Bagné avait présenté un document justifiant les efforts et les avancées du Gouvernement guinéen dans la lutte contre la criminalité faunique tout en sollicitant la levée de la sanction auprès de la CITES. Mais les trafiquants de ce domaine continuent encore à pratiqué ce travail.

Aux dernières nouvelles, les deux présumés trafiquants ont été entendus dans les locaux du BCN d'INTERPOL, où ils auraient dénoncé trois autres complices. Selon un officier de la police judiciaire proche du dossier, les enquêtes se poursuivent pour démanteler le réseau dénichier tous ceux qui seront cités dans cette affaire. Les mis en cause ont été entendus le 15 octobre 2016. Les jugements seront prononcés dans les prochains jours à venir.

Affaires à suivre

Bimensuel d'Informations Générales et d'Analyses N°060 du lundi 15 février 2016

L'Index Actualité 7

Dalaba

Trois personnes mises aux arrêts pour trafic de 106 kg de viande de brousse !

Après quatorze ans d'activité de trafic de faune, trois personnes ont été mises aux arrêts le dimanche 07 février 2016 en flagrant délit de trafic, circulation et commercialisation de 106 kg de viande de brousse au plein cœur de Dalaba dans la région foutarienne. L'opération a été conduite par un haut responsable du Ministère de l'Environnement appuyée par les agents conservateurs de la ville de Dalaba avec le soutien de GALF (Guinée Application de la Loi Faunique). Madame Dédé Koivogui et son complice Mamadou Yero Diallo sont les principaux auteurs de ce crime environnemental. Selon les articles 163 et 164 du code faunique, de telles pratiques sont punissables à la hauteur de l'inraction commise. Leur ambition était déjà connue, commercialiser cette viande boucanée au montant de 1.150.000GNF.



dit d'un agent conservateur, il est mis en cause pour trafic, circulation, commercialisation et complicité d'abatage d'espèces animales intégralement protégées. Lors de son audition dans les locaux des Eaux et Forêts de Dalaba, le présumé trafiquant a dénoncé devant le pool des conservateurs la nommée Dédé Koivogui qui, selon lui, serait la propriétaire du colis. Et que, cette dernière serait du côté de Kakory, située à 35 km de la ville de Dalaba.

Informés, les agents des eaux et Forêts de la localité avec l'appui de GALF se sont rendus sur les lieux afin de mettre main sur elle.

articles divers qui hantent de nos jours la jeunesse, a laissé entendre un des habitants de la localité. Dans un commentaire d'un agent conservateur, la présumé trafiquante est très prudente et très confiante dans sa manœuvre. Car, développe-t-il, elle ne se déplace jamais, mais ce sont les gens qui font la transaction à sa place au risque de ne pas se faire appréhender.

A en croire aux indiscrets, Madame Dédé Koivogui a élargi son réseau vers la sous-région ouest-africaine, en l'occurrence la Sierra Leone. Car, une fois que sa marchandise est prête pour être distribuée à ses clients.

Quant aux trois présumés trafiquants, ils ont été mis sous mandat de dépôt à la maison centrale de prison de Dalaba pour des fins d'instruction.

Fait marquant qui a presque attiré l'attention de tous, est celui de l'attitude de la dame Dédé Koivogui. Se disant être apparentée à un haut officier de l'armée guinéenne, elle donne dans ses explications, l'impression de n'être pas soucieuse du problème. Ce qui signifierait qu'elle a derrière elle, une main forte qui parviendra à remettre en cause toutes les charges faites à son encontre et la permettre de recouvrer librement la liberté.

Radios : 26

Parmi les medias locaux ayant produit des pièces radio, on peut noter :

- 1- **Radio Rurale de Boké** : cd disponible, reportage sur la comparution de Youssouf Camara et Mounir Conté, procès renvoyé pour le 23 février 2016 au TPI de Boké.
- 2- **Radio Rurale de Boké**: cd disponible, émission débat sur la comparution de Youssouf Camara et Mounir Conté.
- 3- **SOLEIL FM** : Participation de l'Officier media sur l'émission " Environnement en Question" portant sur l'arrestation de quatre trafiquants à Labé en flagrant délit de trafic et de commercialisation de 106 kg de viande de brousse à Dalaba dans la région Foutanienne.
- 4- **BONHEUR FM** : L'édition du journal de la soirée sur la saisie de 106 kg de viande de brousse à Dalaba.
- 5- **TAMATA FM** : Participation de GALF l'émission " Osons rêver" où il a été l'objet de passer en revue de la saisie de la viande de brousse et tous les autres sujets relatifs aux opérations de GALF et à l'enjeu de la criminalité faunique.



- 6- **BONHEUR FM** : Débat autour de la saisie de la viande de brousse à Dalaba et les activités annuelles de GALF présentées par l'Officier media et l'un des assistants juridique.
- 7- **FOOTTEN COLLEN** : Participation du coordinateur et l'un des assistants juridique à une émission " media au pluriel" autour de laquelle, la dernière opération de saisie de viande de brousse a été l'objet d'introduction de débat.
- 8- **ESPACE FOUTA** : Intervention du coordinateur de GALF en langue poulard sur la saisie de la viande de brousse à Dalaba, région Foutanienne en Moyenne Guinée.
- 9- **ESPACE FM** : Grande édition de la radio Espace FM Conakry avec intervention de l'Officier media sur la saisie de la viande de brousse à Dalaba.



10- **SOLEIL FM** : Débat sur l'opération d'arrestation et de condamnation minimale des trafiquants des 106 kg de viande de brousse par la justice de paix de Dalaba. Aussi l'accent fut marqué sur les autres opérations de GALF relatives à la lutte contre la criminalité faunique.

11- **BONHEUR FM** : L'intervention de l'officier media sur le procès des 106 kg de viande de brousse tranché par la justice de paix de Dalaba.

12- **RADIO ESPACE FM** : Intervention de l'officier medias sur la décision finale trop minimale de la justice de paix de Dalaba portant sur l'affaire de la saisie des 106 kg de viande de brousse. Une décision qui semble ne pas prendre en compte tous les éléments constitutifs de la loi sur la protection des espèces en voie de disparition.

13- **ESPACE FM FOUTA** : Prononciation du coordinateur de GALF en langue poulard (langue du terroir au Fouta) lors de l'émission "Halley Fopp" sur l'enjeu de la faible décision de justice sur le procès biaisé des autorités judiciaires de Dalaba dans l'affaire des 106 kg de viande de brousse.

14- **ESPACE FM**: Intervention de l'officier media sur la saisie des 231 kg de viande de brousse provenant des espèces intégralement protégées à Tougué dans la région administrative de Labé. Elle a été conduite par les officiers du corps des conservateurs de la Nature grâce au soutien de GALF.

15- **ESPACE FM FOUTA** : Intervention du coordinateur de GALF en langue poulard sur la saisie des 231 kg de la viande de brousse à Tougué, région Foutanienne en Moyenne Guinée.

16- **Radio Gangan FM** : L'officier média a participé à une émission de débat avec les journalistes sur la thématique de la faiblesse du verdict sur le cas Ansoumane Doumbouya ancien chef de l'Organe de gestion CITES en Guinée. Aussi, l'entretien a porté sur les raisons du retard du procès d'Alseny et de Youssouf Camara poursuivis pour trafic d'un bébé chimpanzé à Boké.

17- **Radio Soleil FM** : Le coordinateur et l'assistante juridique Odette Kamano, ont participé à l'émission " Environnement en question" sur la faiblesse du verdict sur le cas Ansoumane Doumbouya et complices poursuivis pour trafic international d'espèces animales intégralement protégées. Ils ont aussi porté un œil sur le 17^{ème} sommet de la conférence des parties sur la CITES à Johannesburg en Afrique du sud.

18- **Radio Bonheur FM** : L'officier média et un assistant juridique du GALF ont participé à un entretien radio avec le journaliste reporter



de la radio Bonheur FM. L'entretien portait sur la dernière opération sur des tortues mais aussi sur la faible décision de justice rendue par le tribunal de première instance (TPI) de Kaloum sur le cas Ansoumane Doumbouya, ancien chef de l'Organe CITES en Guinée, reconnu coupable du délit du faux, usage de faux, usurpation de titre ou de fonction en écriture publique, importation et exportation d'espèces animales intégralement protégées.

19- **Radio Bonheur FM** : Un premier entretien de l'officier media avec un journaliste de la radio privée Bonheur FM sur l'arrestation du braconnier Pokpa Soropogui par le poste de la gendarmerie de Sérédou, préfecture de Macenta au sud de la Guinée.

20- **Radio Bonheur FM** : Un second entretien a été aussi réalisé avec le même journaliste sur le procès en cours à Macenta dans le but d'influer les autorités judiciaires de Macenta à avoir une main lourde

sur la décision qui tombera, chose qui a été d'ailleurs entérinée par cette juridiction en condamnant Pokpa Soropogui et ses acolytes à des peines d'emprisonnement ferme.

- 21- **Radio Bonheur FM** : Une interview a été réqlisée avec la radio sur l'arrestation des deux trafiquants d'ivoires et sur l'interpellation de la Justice guinéenne à infliger des peines maximales aux contrevenants pour dissuader les autres qui s'aventureraient dans ce domaine.
- 22- **Radio Guangan FM** : L'Officier média et un juriste ont participé à une émission de débat sur le cas abattage d'éléphant à Macenta, l'arrestation des deux trafiquants d'ivoires à Conakry par l'Interpol, la participation de la Guinée à la COP 17 à Johannesburg en Afrique du sud.
- 23- **Radio Soleil FM** : Une émission " Environnement en question" a reçu deux activistes de GALF pour parler du laxisme du parquet du tribunal de première instance de Boké dans le dossier d'Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de chimpanzés. Au cours de l'émission, l'accent a été mis sur les différents cas de crime faunique commis et les différentes avancées enregistrées en ces derniers temps dans le cadre de la lutte contre la criminalité faunique.
- 24- **Radio Soleil FM** : Un élément sonore de compte rendu a été réalisé par la rédaction de la radio soleil FM sur le laxisme du parquet de Boké dans la gestion du dossier Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de bébé chimpanzé.
- 25- **Radio Espace Kakandé de Boké**: Un reportage sur la réquisition faite par le Ministère Publique près le TPI de Boké dans le dossier Alseny Camara et de Youssouf Camara, poursuivis pour trafic de bébé chimpanzé.
- 26- **Radio Espace FM de Conakry** : Dans l'émission " Espace reportage", l'officier média a apporté des détails sur la réquisition faite par le Ministère Publique dans le dossier Alseny Camara.

Télévision : 1

Radio Television Guineenne :

Participation de l'officier media, de l'assistant juridique et du coordinateur du projet GALF à l'émission Kolomatin sur le plateau de la RTG.

Le débat était axé sur les opérations de GALF et les cas juridiques, le contexte de création de GALF, en mettant en revue l'ONG Wara conservation projet à travers l'expertise du réseau EAGLE NET WORK dans la lutte contre la criminalité faunique en Afrique.



Parmi les medias internationaux et locaux ayants produits des articles internet, on note :

Quelques exemples de pièces internet

The screenshot shows the top of a web page from 'Guinée Démocrate'. The main headline reads 'CITES: un dealer majeur tombe dans le file d'INTERPOL pour trafic international d'espèces animales protégées'. Below the headline is a sub-headline: 'Les agents du Bureau Central National d'Interpol, avec l'appui du projet GALT (Général Application de la Loi Faunique), ont procédé, le vendredi 23 février dernier, à l'arrestation d'un présumé trafiquant d'espèces protégées dans la préfecture de Coyah. M. Balla Doumbouya, est impliqué, avec la complicité de l'ancien responsable de la convention CITES de Guinée, d'être impliqué dans l'exportation de bonobo et chimpanzés, espèces intégralement protégées par la loi guinéenne et par les conventions internationales. L'ancien président de la convention Faunique a été placé sous mandat de dépôt et sera détenu en détention judiciaire.' There is a small image of a person in a green uniform with the number 28 on their sleeve.

The screenshot shows the top of a web page from 'LE MATIN Guinée'. The main headline reads 'TPI de Boké : Un laxisme dans le dossier sur le trafic de bébé chimpanzé qui ne dit pas son nom'. Below the headline is a sub-headline: 'S'il y a un cas dont le parquet du tribunal de première instance/TPI de Boké a été décrié, c'est bien celui du cas du dossier Youssouf Camara et Alseny Camara, poursuivis pour détention, circulation et commercialisation d'un bébé chimpanzé, espèce animale intégralement protégée. Malheureusement, l'audience correctionnelle est prévue pour le 20 du mois en cours à la demande de la partie civile.' There is a small image of a person in a blue uniform with the number 10 on their sleeve.

The screenshot shows the top of a web page from 'GUINEEMATIN.COM'. The main headline reads 'Affaire CITES-GUINÉE : 3 dealers majeurs comparaissent devant le TPI de Kaloum pour trafic international d'espèces animales protégées'. Below the headline is a sub-headline: 'La deuxième édition du prix "2015 à Kota Kinabalu, Sabah, et africains, qui ont été les recipients ligne de front pour la préservation de la biodiversité." Le Tribunal de première instance (TPI) de Kaloum, au centre-ville de la capitale guinéenne a tenu son audience correctionnelle le vendredi 10 juin 2016 sur le dossier Anoumanne Doumbouya et complices. Les présumés mis en cause sont poursuivis pour faux, usage de faux, usurpation de titre et de fonction, capture, détention, circulation, commercialisation, exportation d'espèces animales intégralement protégées. Quant au fameux Balla Doumbouya, pisciculteur et directeur d'une compagnie fictive "Doumbouya Pets Company" est poursuivi pour trafic international d'espèces animales intégralement protégées.' There is a small image of a person in a blue uniform with the number 10 on their sleeve.

Liens des 151 pièces internet

- 1- http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/01/29/trafic-de-chimpanzes-a-boke-le-proces-sur-laffaire-alseny-camara-et-youssouf-camara-renvoie-pour-le-23-fevrier-2016/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork
- 2- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=3687>
- 3- <http://www.visionguinee.info/2016/01/29/boke-des-individus-poursuivis-pour-trafic-dun-chimpanze/>
- 4- <http://radio-kankan.org/?p=262>
- 5- <http://www.visionguinee.info/2016/02/10/dalaba-arrestation-de-trois-personnes-pour-trafic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 6- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3721>

- 7- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/02/10/dalaba-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 8- <http://www.veriteguinee.com/dalaba-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 9- <http://guineesite.com/fichiers/blog16.php?langue=fr&code=calb1881&pseudo=rub38>
- 10- <http://leprojecteurguinee.com/dalaba-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 11- <http://guineelive.com/2016/02/12/dalaba-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 12- <http://guineefutur.com/contenu.php?ref=1614>
- 13- <http://soleilfmguinee.net/protection-despeces-animales-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 14- http://kibanyiguinee.info/news_fiche.php?id=3699
- 15- <https://awahandekadi.wordpress.com/2016/02/22/dalaba-arrestation-de-trois-personnes-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 16- <http://guineenouvelles.com/dalaba-trois-personnes-mises-aux-arrets-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 17- <http://africavision7.com/?p=13118#more-13118>
- 18- <http://www.plus224.com/2016/02/dalaba-arrestation-de-trois-personnes-pour-traffic-de-106-kg-de-viande-de-brousse/>
- 19- <http://guineematin.com/actualites/traffic-de-viande-de-brousse-arrestation-de-trois-personnes-avec-106-kg-a-dalaba/>
- 20- <http://aminata.com/32455-2/#>
- 21- <http://guineenews.org/dalaba-106-kilos-de-viande-despeces-protegees-saisie-par-la-securite/>
- 22- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/03/15/traffic-de-viande-de-brousse-a-dalaba-le-proces-qui-fait-grincer-des-dents-au-departement-de-lenvironnement/>
- 23- <http://www.visionguinee.info/2016/03/15/traffic-de-viande-de-brousse-a-dalaba-le-proces-qui-fait-grincer-des-dents/>
- 24- <http://guineematin.com/actualites/traffic-de-viande-de-brousse-a-dalaba-le-proces-qui-fait-grincer-des-dents-au-departement-de-lenvironnement/>
- 25- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=3811>
- 26- <http://africavision7.com/?p=13408#more-13408>
- 27- <http://guineenews.org/dalaba-des-trafiquants-de-viande-de-brousse-condamnes-par-la-justice-de-paix/>
- 28- <http://soleilfmguinee.net/traffic-de-viande-de-brousse-a-dalaba-le-proces-qui-fait-grincer-des-dents-au-departement-de-lenvironnement/>
- 29- <http://guineenouvelles.com/vente-de-viande-de-brousse-a-dalaba-dede-koivogui-et-ses-acolytes-condamnes-a-6-mois-de-prison/>
- 30- <http://www.plus224.com/2016/03/guinee-dede-koivogui-et-autres-condamnes-a-6-mois-de-prison-a-dalaba/>
- 31- <http://kababachir.com/dalaba-activiste-colere-contre-decision-de-justice/>
- 32- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/03/24/tougue-un-homme-mis-aux-arrets-pour-traffic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>
- 33- <http://guineematin.com/actualites/tougue-un-homme-mis-aux-arrets-pour-traffic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>

- 34- <http://www.visionguinee.info/2016/03/24/tougue-un-homme-mis-aux-arrets-pour-traffic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>
- 35- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=3836>
- 36- <http://guineenews.org/traffic-de-la-faune-apres-labe-et-dalaba-235-kilogrammes-de-viande-de-brousse-saisie-a-tougue/>
- 37- <http://www.nrgui.com/component/content/article/24-info-flash/7890-traffic-d-especes-animales-protegees-un-homme-mis-aux-arrets-pour-la-commercialisation-de-231-kg-de-viandes-de-brousse>
- 38- <http://guineenews.org/traffic-despeces-protege-a-tougue-le-prevenu-a-ete-juge-condamne-et-la-saisie-incineree/>
- 39- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/02/tougue-des-hommes-condamnes-a-des-peines-demprisonnement-ferme-pour-traffic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>
- 40- <http://africavision7.com/?p=13659>
- 41- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/01/cites-un-dealer-majeur-tombe-dans-le-filet-dinterpol-pour-traffic-international-despeces-animales-protegees/>
- 42- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3875>
- 43- http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/04/22/tpi-de-boke-les-raisons-du-renvoi-de-laudience-sur-le-traffic-de-chimpanzes-dans-cette-region/?utm_campaign=shareaholic&utm_medium=facebook&utm_source=socialnetwork
- 44- http://conakrynet.info/news_fiche.php?id=1133
- 45- <http://soleilfmguinee.net/tpi-de-boke-les-raisons-du-renvoi-de-laudience-sur-le-traffic-de-chimpanzes-dans-cette-region/>
- 46- <http://soleilfmguinee.net/cites-un-dealer-majeur-tombe-dans-le-filet-dinterpol-pour-traffic-international-despeces-animales-protegees/>
- 47- <http://soleilfmguinee.net/tougue-des-hommes-condamnes-a-des-peines-demprisonnement-ferme-pour-traffic-de-231-kg-de-viande-de-brousse/>
- 48- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/05/06/tpi-de-kaloum-6-personnes-comparaissent-pour-traffic-divoires/>
- 49- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/06/01/criminalite-faunique-un-malien-et-un-guineen-mis-aux-arrets-pour-detention-importation-et-commercialisation-de-deux-autruches/>
- 50- <http://www.veriteguinee.com/criminalite-faunique-un-malien-et-un-guineen-mis-aux-arrets-pour-detention-importation-et-commercialisation-de-deux-autruches/>
- 51- <http://lematinguinee.com/criminalite-faunique-un-malien-et-un-guineen-mis-aux-arrets-pour-detention-importation-et-commercialisation-de-deux-autruches/#more-4562>
- 52- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3951>
- 53- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=3983>
- 54- <http://guineematin.com/actualites/affaire-cites-guinee-3-dealers-majeurs-comparaissent-devant-tpi-de-kaloum-traffic-international-despeces-animales-protegees/>
- 55- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/06/15/affaire-cites-guinee-3-dealers-majeurs-comparaissent-devant-tpi-de-kaloum-traffic-international-despeces-animales-protegees/>
- 56- <http://www.visionguinee.info/2016/06/15/des-trafiquants-despeces-animales-protegees-comparaissent-au-tpi-de-kaloum/>
- 57- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4028>
- 58- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/06/27/traffic-de-chimpanzes-a-boke-demission-parquet-dossier-alseny-youssouf-camara-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>
- 59- <http://guineematin.com/actualites/traffic-de-chimpanzes-a-boke-demission-parquet-dossier-alseny-youssouf-camara-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>
- 60- <http://guineematin.com/actualites/traffic-de-chimpanzes-a-boke-demission-parquet-dossier-alseny-youssouf-camara-preoccupe-defenseurs-de-lenvironnement/>

- 61- <http://www.visionguinee.info/2016/06/27/trafic-de-chimpanzes-a-boke-la-demission-du-parquet-sur-le-dossier-preoccupe-les-defenseurs-de-lenvironnement/>
- 62- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/07/12/tpi-de-kaloum-convention-cites-nations-unies-lex-chef-de-cites-guinee-acolytes-ecopent-de-peines-minimales/>
- 63- <http://guineematin.com/actualites/tpi-de-kaloum-lex-chef-de-cites-guinee-acolytes-ecopent-de-peines-minimales/>
- 64- <http://www.visionguinee.info/2016/07/12/tpi-de-kaloum-des-trafiquants-danimaux-condamnes/>
- 65- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4054>
- 66- <http://guineeprogres.com/2016/07/12/tpi-de-kaloum-lex-chef-de-la-cites-en-guinee-et-ses-acolytes-ecopent-de-peines-minimales/>
- 67- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/07/21/trafic-divoires-verdict-tpi-de-kaloum-famille-sidime-decrie-communaute-internationale/>
- 68- <http://guineematin.com/actualites/trafic-divoires-verdict-tpi-de-kaloum-famille-sidime-decrie-communaute-internationale/>
- 69- <http://www.visionguinee.info/2016/07/22/un-verdict-du-tpi-de-kaloum-decrie/>
- 70- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4092>
- 71- <http://www.veriteguinee.com/trafic-divoires-le-verdict-du-tpi-de-kaloum-sur-la-famille-sidime-decrie-par-la-communaute-internationale/>
- 72- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/08/05/criminalite-faunique-homme-tombe-filet-de-linterpol-trafic-de-tortues-2/>
- 73- <http://guineematin.com/actualites/criminalite-faunique-homme-tombe-filet-de-linterpol-trafic-de-tortues/>
- 74- <http://www.visionguinee.info/2016/08/05/un-homme-tombe-dans-les-filets-de-linterpol-pour-trafic-de-tortues/>
- 75- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4139>
- 76- <http://lematinguinee.com/criminalite-faunique-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-linterpol-pour-trafic-de-tortues/#more-5354>
- 77- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/08/19/tpi-de-mafanco-homme-comparait-trafic-de-tortues/>
- 78- <http://guineematin.com/2016/08/19/tpi-de-mafanco-un-homme-comparait-pour-trafic-de-tortues/>
- 79- <http://www.visionguinee.info/2016/08/19/tpi-de-mafanco-un-homme-comparait-pour-trafic-de-tortues/>
- 80- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4169>
- 81- <http://lematinguinee.com/tpi-de-mafanco-un-homme-comparait-pour-trafic-de-tortues/>
- 82- <http://guineedemocrate.mondoblog.org/2016/09/20/macenta-homme-tombe-filet-de-gendarmerie-de-seredou-abattage-delephant/>
- 83- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4243>
- 84- <http://guineeprogres.com/2016/09/20/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>
- 85- <http://leprojecteurguinee.com/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>
- 86- <http://www.visionguinee.info/2016/09/20/macenta-un-homme-aux-arrets-pour-avoir-abattu-un-elephant/>
- 87- <http://guineesite.com/fichiers/blog16.php?langue=fr&code=calb2057&pseudo=rub38>
- 88- <http://guineematin.com/2016/09/20/macenta-un-homme-tombe-dans-le-filet-de-la-gendarmerie-de-seredou-pour-abattage-delephant/>

- 89- <https://www.blogger.com/blogger.g?blogID=8201577700051357849#editor/target=post;postID=5611105874191493243;onPublishedMenu=editor;onClosedMenu=editor;postNum=0;src=postname>
- 90- <https://www.blogger.com/blogger.g?blogID=8201577700051357849#editor/target=post;postID=5611105874191493243;onPublishedMenu=editor;onClosedMenu=editor;postNum=0;src=postname>
- 91- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4271>
- 92- <http://www.veriteguinee.com/macenta-trois-braconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 93- <http://nouvelledeguinee.com/fichiers/blog16b.php?type=rub2&langue=fr&code=calb6160>
- 94- <http://lematinguinee.com/macenta-trois-braconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 95- <http://leprojecteurguinee.com/macenta-trois-braconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 96- <http://guineeprogres.com/2016/09/29/macenta-trois-braconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 97- <http://www.visionguinee.info/2016/09/30/macenta-trois-braconniers-condamnes-a-des-peines-maximales-pour-abattage-delephant/>
- 98- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4393>
- 99- <http://guineeprogres.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache-2/>
- 100- <http://lematinguinee.com/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 101- <https://www.guinee360.com/10/11/2016/trafiquant-d-ivoire-condamne-a-conakry/>
- 102- <http://www.conakryweb.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 103- <http://actuelguinee.com/tpi-de-mafanco-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-traffic-divoires-complice-ivoirien-relache/>
- 104- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4435>
- 105- <http://www.radio-kankan.com/?p=1035>
- 106- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 107- <http://kumalafolokuma.com/node/121>
- 108- <http://www.veriteguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 109- <http://guineeprogres.com/2016/11/24/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 110- <http://www.guineequotidien.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 111- <https://www.guinee360.com/25/11/2016/guinee-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 112- <http://www.conakryweb.com/2016/11/25/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 113- <http://guineemining.info/?p=4149>
- 114- <http://actuelguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-traffic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 115- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4393>
- 116- <http://guineeprogres.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-traffic-divoires-son-complice-ivoirien-relache-2/>

- 117- <http://lematinguinee.com/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 118- <https://www.guinee360.com/10/11/2016/trafiquant-d-ivoire-condamne-a-conakry/>
- 119- <http://www.conakryweb.com/2016/11/09/tpi-de-mafanco-un-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-divoires-son-complice-ivoirien-relache/>
- 120- <http://actuelguinee.com/tpi-de-mafanco-guineen-ecope-3-mois-de-prison-ferme-trafic-divoires-complice-ivoirien-relache/>
- 121- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4435>
- 122- <http://www.radio-kankan.com/?p=1035>
- 123- <http://lematinguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/#more-6823>
- 124- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 125- <http://kumalafolokuma.com/node/121>
- 126- <http://www.veriteguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 127- <http://guineeprogres.com/2016/11/24/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 128- <http://www.guineequotidien.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 129- <https://www.guinee360.com/25/11/2016/guinee-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 130- <http://www.conakryweb.com/2016/11/25/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-pour-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 131- <http://guineemining.info/?p=4149>
- 132- <http://actuelguinee.com/tpi-de-kaloum-deux-citoyens-de-kassa-ecopent-2-mois-de-prison-ferme-trafic-de-carapaces-de-tortues-marines/>
- 133- <http://www.leverificateur.net/contenu.php?ref=4506>
- 134- <http://lematinguinee.com/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/#more-7129>
- 135- <http://guineeprogres.com/2016/12/15/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/>
- 136- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/>
- 137- <http://www.conakryweb.com/2016/12/15/tpi-de-boke-un-laxisme-dans-le-dossier-sur-le-trafic-de-bebe-chimpanze-qui-ne-dit-pas-son-nom/>
- 138- <http://actuelguinee.com/tpi-de-boke-laxisme-dossier-trafic-de-bebe-chimpanze-ne-dit-nom/>
- 139- <http://soleilmguinee.net/tpi-de-boke-laxisme-dossier-trafic-de-bebe-chimpanze-ne-dit-nom/>
- 140- <http://www.conakryweb.com/2016/12/22/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/>
- 141- <http://leverificateur.net/contenu.php?ref=4531>
- 142- <http://guineeprogres.com/2016/12/22/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/>
- 143- <http://leprojecteurguinee.com/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-trafic-de-bebe-chimpanze/>

- 144- <http://lematinguinee.com/tpi-de-boke-des-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-des-quatre-guineens-poursuivis-pour-traffic-de-bebe-chimpanze/#more-7242>
- 145- <http://kumalafolokuma.com/node/127>
- 146- <http://actuelguinee.com/tpi-de-boke-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-quatre-guineens-poursuivis-traffic-de-bebe-chimpanze/>
- 147- <http://guineemining.info/?p=4240>
- 148- <http://soleilmguinee.net/tpi-de-boke-peines-demprisonnement-ferme-requises-contre-deux-quatre-guineens-poursuivis-traffic-de-bebe-chimpanze/>

3. Relations extérieures

Indicateur

Nombre de rencontres		28	
Prise de contact pour demande de collaboration/soutien	Suivi de l'accord de collaboration	Ratification de la collaboration	Collaboration Sur affaire/formation en cour
0	6		22

Durant l'année 2016, en vue de maintenir les relations avec les autorités, ainsi que dans le but d'assurer la bonne suivie des affaires en cours, des rencontres ponctuelles ou régulières ont eu lieu avec d'importantes autorités et de partenaires. Toutes ces rencontres étaient axées sur le renforcement du suivi des cas auprès des tribunaux de la République en vue d'une stricte application de la loi faunique.

1. Le Ministre de la Justice, Garde des Sceaux :
2. Le chef de la délégation de l'Union Européenne à Conakry
3. Le conseil politique de l'ambassade des USA à Conakry.
4. Le chef de Cabinet du Ministère de la justice
5. Le secrétaire Général du Ministère de la justice.
6. Procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
7. Le substitut du procureur de la République auprès du TPI de Kaloum
8. Le Procureur de la République auprès du TPI de Boké
9. Le substitut Procureur de la République auprès du TPI de Boké
10. Le chef BCN de Conakry
11. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Ministère de l'Interieur
12. Le commissaire Central du commissariat central de Boké.
13. Le directeur National des Eaux et Forêts

14. Le conseiller en environnement du Ministre de l'Environnement.
15. Le point focal CITES
16. Le Directeur Général de l'office Guinéens ds parcs et Réserves.
17. Le point focal de la criminalité faunique au pres du Minstère de l'Environnement
18. Le directeur Prefectoral de l'environnement de Boké.
19. Le chef section des Eaux et Forets de Boké
20. Le Juge d'instruction de la justice de paix de Dalaba.
21. Le juge d'instruction de la justice de paix de Tougué.
22. Le manager du CCC.
23. L'expert en Aire Protégées de L'UNOPS.
24. L'ambassadeur de la Grande Bretagne en Guinée.
25. Le conseiller politique de l'ambassadeur des Etats Unis en Guinée.
26. L'ambassadeur de l'Allemagne en Guinée.
27. Le greffier près le TPI de Mafanco.
28. Le Subtitut du procureur du TPI de Dixinn.

4. Conclusion

Des évolutions et changements positifs ont eu lieu en 2016 en Guinée avec l'appui de GALF. Le projet a montré son efficacité en obtenant des arrestations de très grands trafiquants de niveau internationale et la condamnation du Commandant Ansoumane Doumbouya et ses complices, impliqués dans l'importation et l'exportation des chimpanzés et des lamantins en Asie. Il a joué un rôle négatif dans l'altération de l'image de la Guinée aux yeux de la communauté internationale. La conséquence de sa gestion catastrophique a conduit à la suspension de la Guinée par la CITES.

La collaboration avec les autorités locales est positive et très intenses, notamment avec les forces de l'ordre (INTERPOL) et avec la dynamique des points focaux de l'Environnement, de la sécurité et de la justice qui assistent à toutes les opérations.

Par ailleurs, le Ministre de l'Environnement et le Ministre de la Justice accordent un soutien qualifié de peu d'envergure en matière de lutte contre la criminalité faunique et la corruption qui mine ce secteur.

Toutefois, Il faut rappeler que la criminalité faunique à Conakry et à l'intérieur du pays a baissée grâce aux multiples arrestations et des condamnations enregistrées en ces derniers temps.